

CONSEIL MUNICIPAL 9 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, convoqué de manière ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUILLET, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. GOUPIL Vincent, M. DAVID Olivier, Mme BOUDIN Sandrine

Absents excusés : M. DECLERCK Laurent, M. HAUGUEL Olivier, M. HAIRAULT Ludovic, M. Rémy TARIN (excusés).

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne BAZIRET

Date de convocation : 4 novembre 2022.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022.

MODIFICATIONS BUDGETAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, à décider les modifications budgétaires suivantes :

FPIC 2023

À la suite de la délibération de la Préfecture concernant la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales), et afin de régulariser le montant de prélèvement des avances effectuées.

Il convient de modifier le budget comme suit :

- Section de fonctionnement :
- Dépenses : Compte 6781 = 107 €
- Recettes : Compte 739223 = 107 €

Rupture anticipée du contrat copieur et informatique avec REX Rotary

La commune a décidé de faire appel à un nouveau prestataire de service, Koesio, concernant les contrats de location du copieur et du matériel informatique.

La commune était encore engagée contractuellement avec la société Rex Rotary.

En résiliant les contrats de locations avec Rex Rotary, la commune va devoir verser une indemnité de rupture de contrat d'un montant de 10 557.60 € TTC.

Lors de la signature du nouveau contrat avec la société Koesio, cette dernière s'est engagée à verser une indemnité à la commune de 10 557.60 € TTC correspondant aux frais de résiliation avec Rex Rotary.

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes : Compte 7718 = 10 557.60 €
- Dépenses : Compte 6122 = - 10 557.60 €

Financement Crédit Agricole Mutuel

Comme convenu lors du Conseil Municipal du 5 juillet dernier, Monsieur le Maire a contracté un prêt de 51 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel afin de financer les travaux d'effacement du réseau Orange dans La Ruelle.

Ce financement n'étant pas prévu lors du vote du budget primitif, il convient de modifier le budget comme suit :

Section Investissement :

- Dépenses : Compte 21533 = - 51 000 €
- Recettes : Compte 1641 = 51 000 €

PARTICIPATION SCOLARISATION ECOLE PRIVE SAINTE THERESE

Monsieur le Maire n'étant pas présent au conseil, les conseillers souhaitent inscrire ce sujet au prochain conseil municipal.

ORGANISATION DE LA FETE DE NOEL

L'arbre de Noël se déroulera le samedi 17 décembre après-midi de 15 h à 18 h.

Le Père Noël passera distribuer un cadeau aux enfants jusqu'à 9 ans dans la salle Civel.

Il sera organisé un marché de Noël.

Des animaux de la ferme seront présents sur la place comma l'an dernier.

Les conseillers demandent s'il est possible de louer une structure gonflable.

QUESTIONS DIVERSES :

Evacuation des eaux pluviales

Les conseillers discutent des problèmes rencontrés avec l'accumulation des eaux pluviales au Vey d'Ifs, à l'intersection entre la rue de Glatigny (RD 183) et la rue du 8 mars 1846 (RD 88) ainsi qu'en haut de la rue du moulin :

Il est nécessaire de créer des bassins de rétention à des endroits stratégiques dans la commune.

Deux terrains pourraient être intéressants :

Création d'un bassin sur le Vey d'Ifs, en contrebas de la chaussée près du pont :

Ce bassin pourrait récupérer les eaux de la RD 88 ainsi que les eaux qui ruissellent des chemins ruraux.

Création d'un bassin à l'entrée de la commune côté Magny la campagne en contrebas de la chaussée à droite après le pont :

Ce bassin pourrait récupérer l'eau qui vient de la RD 183 ainsi que de la RD 88.

Concernant les eaux pluviales du haut de la rue du moulin, elles viennent massivement du chemin rural dit de la Sente d'Ifs.

Les solutions évoquées sont la création d'une retenue d'eau ou d'un puisard en bas du chemin rural.

Ces suggestions vont être étudiées.